

*J. E. Carrier -
Québec -*

CONGRÉGATION

DE

NOTRE-DAME DE QUÉBEC



1657-1903

HISTORIQUE
DE LA
CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
DE QUÉBEC



L'IMMACULÉE CONCEPTION

—Carl Muller.

HISTORIQUE
DE
LA CONGRÉGATION
DE
NOTRE-DAME DE QUÉBEC

« Si un séculier me demande ce qu'il doit faire pour se sauver, je ne sais rien lui conseiller de plus utile et de plus sûr que d'aller à la congrégation de la sainte Vierge. »

S. ALPHONSE DE LIGUORI.

1657-1903

3x809

C658

M34

1903

Prvz

00937314

LA CONGRÉGATION DE NOTRE DAME DE QUÉBEC (*)



DANS la jeune Amérique, si positive, où tout paraît de création récente, Québec parfumé de poésie et d'antiquité, semble seul faire exception. Tant d'institutions y sont restées debout qui datent des premiers temps de la colonie, tant de traditions ininterrompues demeurent. Les rues grimpantes et tortueuses, les maisons massives, les vastes et graves monastères, les remparts, le rocher lui-même rappellent un passé de gloire et de sainteté. Si les Québecquois résistent à l'attrait du changement, s'ils conservent pour la plupart cette distinction discrète et sûre d'elle-même qui fait le charme des relations dans l'antique cité de Champlain, c'est grâce aux multiples souvenirs qui les rattachent à leurs premières origines.

La Congrégation de Québec—vienne déjà de deux siècles et demi—a pour une bonne part contribué à la conservation de la foi et des mœurs. On a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt ni sans utilité de raconter sa fondation et ses développements. Par malheur, les documents sont rares, beaucoup ont péri. Ce qui nous force, à notre grand regret, de donner un récit très incomplet.

ORIGINES

C'est en 1657 que fut fondée, à Québec, la première congrégation de la sainte Vierge en Amérique. Depuis plusieurs années déjà (depuis 1650), une église paroissiale en pierre, sous le vocable de *Notre-Dame de la Conception*, s'élevait à l'endroit où se voit aujourd'hui la Basilique. Cette église remplaçait le

(*) Pour la rédaction des pages qu'on va lire, nous nous sommes servi des notes manuscrites laissées par le R. P. Félix Martin.

modeste sanctuaire en bois dédié par Champlain à *Notre-Dame de Recouvrance*, en souvenir de la restitution de la colonie à la France en 1632.

Pour répondre à la piété et au désir des habitants, les Jésuites, chargés à cette époque de la paroisse, y avait introduit quelques-unes des saintes pratiques répandues dans l'Église et dont l'expérience a montré la grande utilité pour les fidèles.

En 1656, la confrérie du scapulaire fut érigée dans la chapelle Saint-Joseph, par le P. Poncet. On possédait déjà, depuis plusieurs années, les lettres patentes du général des Carmes, pour cette érection, mais l'exiguïté du sanctuaire ne s'était guère prêtée jusque là à ces pieux exercices.

Le premier mai de l'année suivante (1657), fut installée dans la chapelle Sainte-Anne — troisième autel de l'église paroissiale — la confrérie de Sainte-Anne, pour les menuisiers, affiliée un peu plus tard à celle de Paris (1659), et enrichie d'indulgences par Alexandre VII et Innocent XII.

Après ces deux fondations, les Jésuites songèrent à former parmi les hommes de la ville, une congrégation de la sainte Vierge. Ces pieuses associations sont un puissant moyen d'inspirer à ceux qui en font partie, l'amour et l'émulation de la vertu. Les membres se prêtent, sous l'égide et la protection de la Vierge MARIE, le secours mutuel de leurs exemples, de leurs prières, de leurs conseils et de leurs bonnes œuvres. « La congrégation de la très sainte Vierge, dit le P. Leclercq, récollet, n'a pas opéré moins de fruits en Canada que partout ailleurs. Les personnes de tout état, un peu vertueuses, se piquent d'honneur d'y être associées.

Le P. Poncet, curé d'office, sous l'administration du P. de Quen, supérieur des missions du Canada, fut chargé de jeter les fondements de cette congrégation. C'est le même P. Poncet qui, quelques années auparavant, avait été victime de la cruauté des Iroquois. Enlevé par eux en 1653, près de Sillery, et emmené captif dans leur pays, il eut à subir pendant deux longs mois d'indicibles tourments : on ne lui épargna ni les bastonnades, ni le supplice de la faim et de la soif ; il eut les doigts brûlés et l'index de la main gauche mutilé. Il s'attendait de jour en jour à mourir de la main de ces barbares, et offrait sa

vie pour le salut de la colonie. Mais Notre-Seigneur voulut que les Iroquois lui permissent de retourner à Québec en vue du rétablissement de la paix.

Le P. Poncet fit choix de douze des principaux citoyens, qu'il jugea dignes par leur réputation et leurs vertus de devenir les pierres fondamentales du nouvel édifice. Le projet que leur soumit le Père, répondait trop bien aux heureuses dispositions des cœurs pour n'être pas accueilli avec reconnaissance. (1)

Une première réunion eut lieu le mercredi des Cendres (14 février 1657), dans la chambre du P. Poncet: il fut décidé que l'installation de la nouvelle association serait fixée au samedi, le 24 février, jour consacré à la Mère de Dieu.

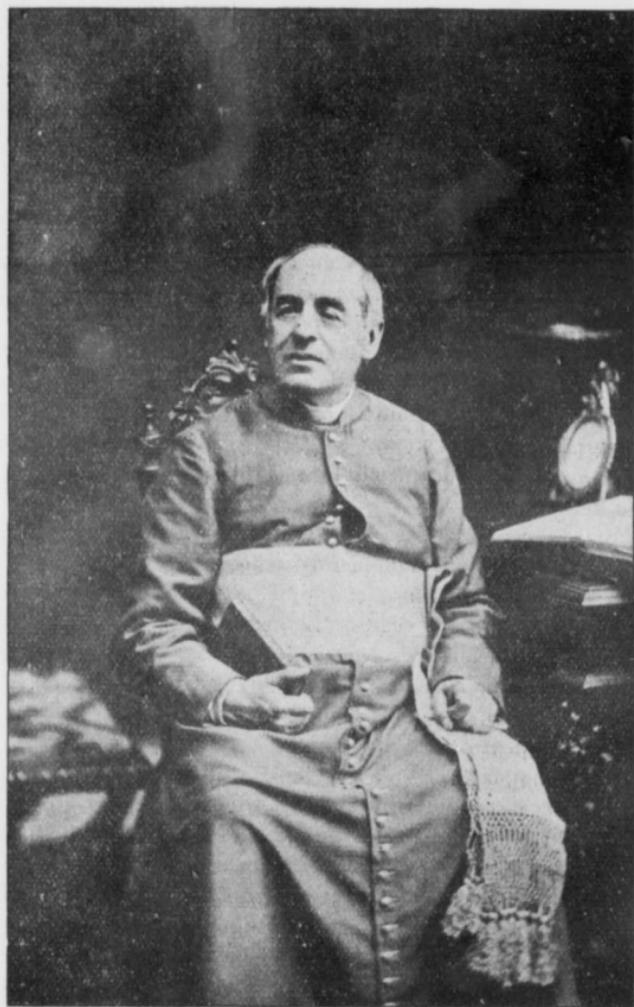
Une petite chapelle avait été préparée dans une des salles du «collège de Québec» et devait servir aux réunions. L'abbé Vignal, chapelain des Ursulines, fut chargé de dire la messe. Les douze premiers élus vinrent se grouper autour de l'autel et prononcèrent avec une pieuse ferveur leur acte de consécration à la Reine du ciel.

Pour donner à cette association son organisation complète, il fallut, selon l'usage, nommer des officiers chargés de l'administrer. On suivit la marche adoptée en Europe dans les congrégations du même genre. La nomination se faisait par élection à la pluralité des voix. Le choix se porta spontanément sur Charles de Lauzon, sieur de Charny, fils du gouverneur du Canada. Il remplaçait alors son père, Jean de Lauzon, parti récemment pour la France.

Tout le monde applaudit à ce choix. Les autres dignitaires ayant été successivement élus, la congrégation se trouva régulièrement établie, et bientôt elle vit s'accroître le nombre de ses membres. (2) L'administration se trouvait confiée à un conseil, composé d'un directeur, qui était le Père spirituel de l'œuvre, et de dignitaires comprenant ordinairement un préfet, deux assistants, un secrétaire, un trésorier et des conseillers. Le conseil délibérait sur l'admission des membres nouveaux, les dépenses et les bonnes œuvres.

(1) Voir à l'appendice la liste des directeurs de la Congrégation sous le régime français.

(2) Voir à l'appendice le règlement de la Congrégation.



MGR. C.-F. CAZEAU

Directeur de la Congrégation, lors du retour des Pères en 1849.

Pour la faire participer aux richesses spirituelles que les souverains Pontifes ont accordées avec tant de libéralité à ces pieuses associations, il fallait l'affilier à la congrégation «*Prima Primaria*» établie au Collège romain. La demande en fut faite au R. P. Possevin Nickel, général de la Compagnie de Jésus, et bientôt arrivèrent les lettres patentes. Elles étaient datées du 20 décembre 1657, et portaient ce titre: *Congrégation des hommes de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame, au collège de Québec.*

La congrégation ainsi constituée, on s'était occupé, comme nous l'avons déjà dit, du lieu de réunion où elle aurait ses exercices réguliers. Les Jésuites, qui depuis 1650 habitaient le nouveau collège, cédèrent à la congrégation l'étage supérieur d'un des corps de logis dont la menuiserie occupait le rez-de-chaussée.

Ce local aussitôt transformé en chapelle, les congréganistes s'empressèrent de l'orner et de l'embellir. Ils se réunirent une fois la semaine, pour réciter l'office de la sainte Vierge, entendre la messe et une instruction du P. Directeur.

DE 1660 À 1760

Pendant des évènements, qui intéressaient toute la colonie, obligèrent en 1660 de modifier momentanément ces dispositions. La colonie, à cette époque, était dans des appréhensions continuelles, par suite des incursions iroquoises. La ville de Québec, très mal protégée par une ceinture de pieux et une douzaine de soldats — toute la garnison! — n'aurait pu résister à une attaque un peu sérieuse. Heureusement les Iroquois ne soupçonnaient pas la vraie situation.

Le Gouverneur et l'Évêque étaient inquiets pour les Ursulines et les Hospitalières, dont les maisons un peu isolées pouvaient, surtout de nuit, être facilement surprises par l'ennemi. Le collège des Jésuites offrait plus de sécurité. Les Pères furent priés de donner asile aux deux communautés. Le 19 mai 1660, les Ursulines allèrent occuper la salle qui servait de chapelle à la congrégation, et les Hospitalières s'établirent dans la menuiserie. On voyait tous les jours ces religieuses sortir en

procession de leur couvent, à six heures du soir, pour venir dans leur nouveau logement d'où elles retournaient le lendemain matin à leur monastère respectif.

Les moments d'alerte passèrent. La sécurité rétablie, Ursulines et Hospitalières reprirent leur vie accoutumée, et les salles furent rendues à leur destination primitive.

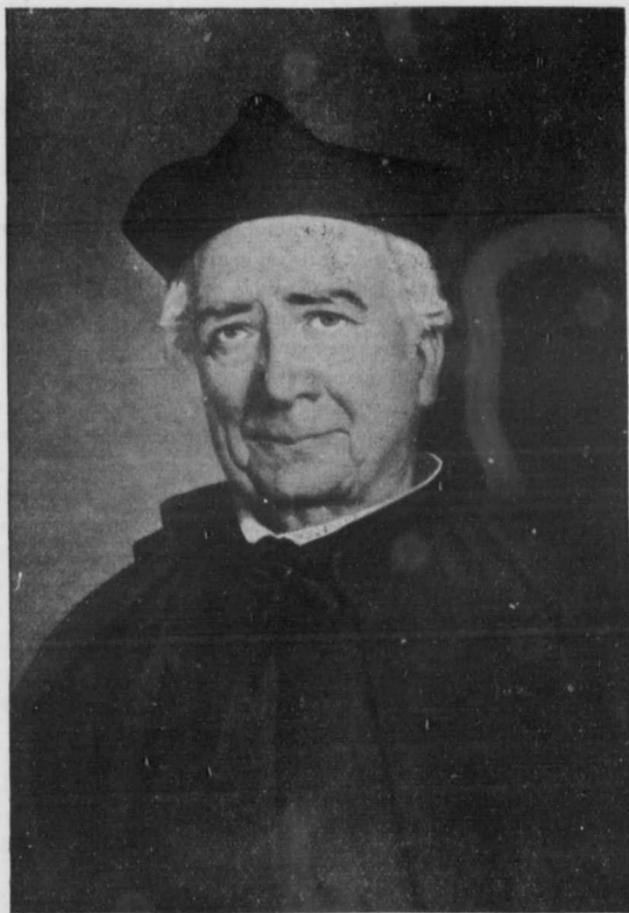
La chapelle des congréganistes n'était pas cependant si exclusivement à leur usage qu'elle ne servit dans certaines occasions solennelles à d'autres réunions. Ainsi, nous voyons qu'en 1662, Mgr de Laval vint dans cette chapelle conférer la tonsure et les ordres mineurs à Louis Jolliet, âgé de 17 ans, élève du collège. (1)

Le 2 juillet (1666), une solennité d'une autre nature réunissait dans cette chapelle une nombreuse assemblée. Suivant un usage adopté à Rome même, le sanctuaire fut transformé, à l'aide d'un rideau, en une vaste salle pour les exercices publics du collège. Il s'agissait d'une joute philosophique. Deux élèves, Louis Jolliet et Pierre Francheville, se présentaient pour soutenir contre tout venant des thèses sur la logique. Ils le firent avec succès. « Toutes les puissances, dit la chronique du temps, s'y trouvaient et M. Talon, l'intendant, entre autres, y argumenta très bien. »

Cette chapelle de la congrégation paraît avoir subsisté jusqu'à la reconstruction du « collège de Québec. » C'était en 1720. Les anciens bâtiments menaçaient ruine. Il fut rebâti sur une plus large échelle, et on y ménagea une vaste salle pour la congrégation. Longue de cinquante pieds, elle occupait la partie sud de la façade sur la grande place. Sa porte d'entrée donnait sur un vestibule qui servait en même temps de parloir au collège.

La liste des différents officiers de la congrégation est à peu près impossible à reconstituer. Les archives, qui avaient été conservées jusqu'au milieu du siècle dernier, ont été entièrement détruites dans le grand incendie de 1845. Elles étaient déposées

(1) Voir le bel ouvrage de M. Ernest T. Gagnon sur l'explorateur québécois.



R. P. LOUIS SACHÉ, S.J.

chez M. Gauthier, alors trésorier de la congrégation. Quelques noms, cependant, nous sont parvenus.

Du petit groupe primitif nous ne connaissons que son préfet, M. de Lauzon-Charny, faisant alors les fonctions de gouverneur.

Peu d'années après, un autre gouverneur, M. de Mézy, tint à honneur de prendre rang dans cette sainte milice. On ne peut mettre en doute sa piété, mais sa mauvaise administration, ses indignes procédés envers l'évêque ont laissé de tristes souvenirs. Égaré plus par l'esprit que par le cœur, il finit par reconnaître ses torts et les répara noblement. Sa mort, survenue à cette époque, fut pour tous un grand sujet d'édification.

Les membres les plus distingués de la congrégation tinrent à honneur de porter eux-mêmes son corps au tombeau. Il fut inhumé dans le « cimetière des pauvres » de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, selon son désir formellement exprimé.

Le 15 août 1666, le marquis de Tracy, venu au Canada, en mission spéciale, en sa qualité de lieutenant-général du roi pour toute l'Amérique, voulut faire partie de la congrégation. Sa dévotion envers la sainte Vierge lui avait fait choisir la grande fête de l'Assomption pour faire sa consécration ; et pour la sanctifier par l'humilité et la charité, il se chargea de donner un dîner aux pauvres de l'hôpital, et alla lui-même les servir comme les membres de JÉSUS-CHRIST.

Ce n'était pas un usage ni un exemple nouveau dans la colonie. Mgr de Laval ayant voulu dire la messe à la congrégation, le 15 août 1659, était allé, le même jour, servir les pauvres à l'hôpital.

En 1695, le préfet était Jean Jobin et les assistants, Georges Duplessis et François Délino. Georges Duplessis, trésorier à la marine, fut le père de deux religieuses de l'Hôtel-Dieu et d'un Jésuite, le P. François-Xavier Duplessis, qui se fit une grande réputation en France par ses travaux apostoliques. (1)

C'est tout. Dans la colonie, encore peu nombreuse et animée d'un vif sentiment de foi, la congrégation se composait d'hommes faits, de tout rang et de toute condition, et de jeunes gens qui avaient terminé leurs études.

(1) Voir *Lettres du P. F.-X. Duplessis, de la Compagnie de Jésus*, par M. J.-Edmond Roy.

Il eût été intéressant de retrouver un tableau des générations successives de tant de citoyens vertueux, dévoués au culte de la sainte Vierge, et qui aimaient à mettre leur vertu comme celle de leur famille, sous sa puissante protection. C'était comme un héritage que les pères laissaient à leurs enfants. Nous savons seulement que ce grain de sénévé, si petit à son origine, devint un grand arbre. En 1679, le nombre des congréganistes atteignait près de 300, y compris les habitants des campagnes voisines.

La chronique de l'Hôpital-Général, a conservé le souvenir d'un congréganiste de Charlesbourg, nommé Pierre Gossek. Comme il sollicitait la faveur d'être admis à l'hôpital, on lui répondit qu'il aurait son entrée au retour des vaisseaux, à condition toutefois qu'il prierait pour l'évêque et la réussite de ses affaires. Ayant réitéré sa demande au nom de la sainte Vierge et du bon saint Joseph, assurant que l'évêque obtiendrait ce qu'il désirait, la Mère Saint-Augustin le reçut. C'était un homme fort pieux, toujours devant le très Saint-Sacrement, et qui se montrait content de tout ce que lui envoyait la Providence. Très dévot à saint Joseph, et à MARIE, qu'il appelait sa bonne mère, Pierre appartenait à la congrégation de Notre-Dame. Tant qu'il fut capable de marcher, il se rendait à Québec aux réunions des congréganistes. Un jour qu'il était parti de grand matin, comme il avait la vue fort affaiblie, il s'égara. Il tournait et retournait sans se retrouver. Fatigué et craignant de ne pouvoir se rendre à l'assemblée, il se mit à prier ainsi la sainte Vierge :

« Hé! hé! ma bonne Mère, je ne sais où je suis. Ayez pitié de moi !

À l'instant, une belle dame se trouve « à son abord », rapporte la chronique, et le prenant par la main : « Venez, mon ami, lui dit-elle. Je m'en vais vous remettre dans le chemin. » Elle l'y conduisit en ajoutant : « Allez maintenant, vous y voilà. »—

Après avoir remercié sa conductrice, Pierre continua sa route; il se retourna pour voir si elle le suivait, mais il ne vit plus personne.

A la fin du siècle suivant, on n'admettait déjà plus que les habitants de Québec; la congrégation comptait alors 250

membres. Son influence au dehors était réelle. Ainsi, lorsque le P. Guesnier, étant directeur, introduisit l'usage de faire la méditation le samedi matin dans la chapelle, beaucoup de fidèles, et mêmes des prêtres de la ville, se joignaient aux congréganistes pour ce saint exercice. Les congréganistes en corps prenaient part aux processions publiques de la paroisse. Pendant longtemps, ils jouirent de l'honneur exclusif de porter le dais à la Fête-Dieu. Dès 1666, ils faisaient ensemble, en rang et en silence, la visite des tombeaux, le Jeudi saint; le directeur et les principaux officiers ouvraient la marche. Une dévotion, qui depuis s'est beaucoup répandue, mérite une mention. Après la fête patronale de la congrégation, la fête de saint Joseph était la plus solennelle. Le 19 mars 1664, saint Joseph avait été établi préfet perpétuel, et c'est pour cette raison que, chaque année, le jour de sa fête, on renouvelle ce souvenir par une consécration en son honneur.

Parmi les actes de la congrégation, de Québec, qui resteront comme un monument de sa piété et de son zèle, il faut citer la fondation à perpétuité, qu'elle voulut faire dans la cathédrale, de cinq messes solennelles du saint sacrement, le lendemain des cinq principales fêtes de la sainte Vierge. Dans l'acte authentique qui fut dressé de cette fondation, le 16 mars 1695, et qui reste entre les mains des marguilliers de la paroisse, on trouve consignés les motifs qui poussèrent les congréganistes à cette fondation. Ils voulaient par là faire honorer le très saint sacrement, remercier de la délivrance de la ville assiégée par les Anglais en 1690, obtenir une bonne mort et une prompte délivrance du purgatoire pour tous les membres défunts. Ces motifs peignent trop bien l'esprit religieux de ces hommes pour n'être pas connus. La première messe fut célébrée le 16 août 1695. Mr. le grand-vicaire Glandelet fit ce jour-là un discours sur la grandeur de la Mère de Dieu et, expliquant les motifs de cette fondation, loua la piété des congréganistes. L'acte de 1696 est signé par le préfet Jean Jobin et par les assistants Georges-Regnard Duplessis et François Déline.

DEPUIS LA CESSION DU CANADA À L'ANGLETERRE

Pendant les dernières années de la guerre où le Canada fut cédé à l'Angleterre, les exercices de la congrégation furent momentanément interrompus. Quelques Jésuites de Québec s'étaient même retirés à Montréal. Aussitôt la paix conclue, ils rentrèrent en juin 1761, avec l'approbation du gouvernement anglais dans leur collège dont les deux tiers déjà servaient de caserne aux soldats. L'église avait été tellement maltraitée pendant le bombardement qu'on n'en pouvait plus faire usage. Restait la chapelle de la congrégation. Les Jésuites s'établirent dans la salle des petites écoles et le corps de logis voisin de l'église. La chapelle fut aussitôt remise en état, et à la grande joie des fidèles on y reprit les offices. Les congréganistes commencèrent leurs réunions régulières et leurs pratiques ordinaires : mais cette disposition ne devait être que temporaire.

Un des articles du traité de paix stipulait que les Jésuites resteraient en possession de leurs biens. (1) Le traité de Paris confirma cette possession : seulement dès 1763, le gouvernement défendit aux Ordres religieux de recevoir de nouveaux sujets. Il comptait que les biens des religieux feraient retour à la couronne à la mort du dernier Jésuite. Les vainqueurs, qui avaient trouvé un moyen détourné de violer la justice, ne prévoyaient pas sans doute que les quelques vieillards qui composaient la communauté pussent prolonger longtemps leur existence. Cependant le P. Cazot, le dernier jésuite survivant, ne mourut que le 16 mars 1800. A cette époque, les Anglais prirent possession des biens que les Jésuites possédaient au Canada.

Les biens des Jésuites provenaient de trois sources différentes ; les rois de France en avaient donné une partie ; quelques particuliers une autre, et une troisième avait été achetée par les Jésuites de leurs propres deniers. (2)

Si les nouveaux maîtres du Canada ne se prévalurent pas de la suppression des Jésuites en 1774. pour s'emparer de leurs

(1) Capitulation de Montréal (1760) art. 17, 24, 35, 37.

(2) Réponse du R. P. de Glapion à M. Hugues Finlay, 10 septembre 1788.



VUE DE L'ÉGLISE ET DU COLLÈGE DES JÉSUITES APRÈS LE SIÈGE DE QUÉBEC.

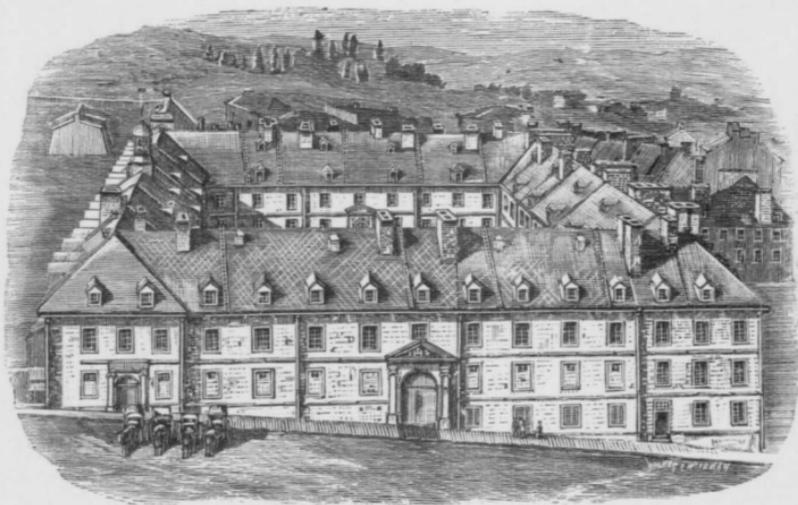
—Richard Short.

biens, ce fut grâce à Mgr Briand. Celui-ci avait écrit à Clément XIV en faveur des Jésuites. Sa lettre retardée longtemps à Londres arriva trop tard. Mgr Briand communiqua aux Pères le bref de suppression. « Leur prompte soumission, écrivait-il, a rendu ma peine plus sensible. » Seulement le gouverneur s'opposa à la dissolution de l'Ordre, pour empêcher que les biens ne fissent retour à l'église catholique. Mgr Briand fut contraint d'adopter un plan de conduite qu'il voulut faire approuver de Rome. Il ne reçut jamais de réponse. Dans l'intérêt des œuvres qui étaient confiées aux Jésuites et de l'estime dont ils jouissaient dans le pays, à cause aussi de l'opposition du gouverneur, l'évêque ne rendit pas public le bref de suppression bien qu'il eût tout son effet dans le for intérieur. Rien ne fut changé extérieurement par rapport à eux. Ils pouvaient conserver leur nom, leur costume, le titre de leurs fonctions, continuer leur vie de communauté, de telle sorte que l'évêque et le gouverneur anglais, qui avaient souscrit à ce plan, étaient seuls dans le secret de la transformation qui avait été opérée.

En 1790, il ne restait que quatre Jésuites. Le P. de Glapion, supérieur, déclara à Mgr Hubert que les Pères ne pouvaient plus diriger la congrégation. L'évêque s'en établit lui-même le directeur pendant un an, puis il nomma un prêtre séculier. Parmi les directeurs, quelques noms seulement ont été retrouvés. (1)

Aussitôt après la mort du dernier Jésuite (16 mars 1800), on se préoccupa avec raison de ce qu'allait devenir la chapelle de la congrégation. Mgr Plessis, alors curé de Québec et en même temps coadjuteur de l'évêque, présenta au gouvernement dès le 21 mars, une requête au nom des congréganistes pour obtenir de continuer les réunions au collège. Il faisait valoir l'importance de la congrégation, composée de ce qu'il y avait de plus respectable parmi les gentilshommes et les bourgeois de la ville, et son influence salutaire pour la conservation de la religion, des mœurs et aussi des principes de loyauté envers le roi et le gouvernement. La privation de cette chapelle les obligerait à

(1) Voir à l'appendice.



Le vieux collège au dernier siècle. Il fut démoli en 1877-78.

interrompre leurs exercices. Leur désir serait d'en jouir jusqu'à ce qu'ils puissent acquérir ou construire un édifice convenable.

Cette requête fut bien accueillie; mais la faveur sollicitée ne fut que provisoire: quelques années après, l'autorité militaire exigeait de rentrer en possession de cette salle.

Mgr Plessis présenta une nouvelle requête, le 5 mai 1800. Il demandait pour la congrégation la concession d'un terrain à l'angle des rues Sainte-Anne et des Jardins. (1) La requête fut envoyée en Angleterre où, promenade de bureaux en bureaux, elle finit par se perdre. Vers le même temps — curieuse coïncidence! — l'église écossaise faisait une démarche pour obtenir précisément la donation du même terrain: plus heureuse ou plus puissante, elle obtint l'emplacement désiré, autrefois la propriété des Jésuites.

Les congréganistes, ne voyant pour le moment aucun moyen de s'établir d'une manière définitive, se contentèrent d'une mesure provisoire. Ils firent un arrangement (1812) avec la fabrique, qui leur céda, pour six années, la partie supérieure de la sacristie.

Avant la fin du contrat, Mgr Plessis toujours si zélé pour les intérêts de la congrégation, avait fait de nouvelles démarches et trouvé un petit terrain appartenant à la couronne: il était situé sur la rue Sainte-Anne ou Dauphine. (2) Le 31 mars 1817, l'évêque présenta sa requête à Sir John Sherbrooke. Ce gouverneur, très bienveillant envers les catholiques, approuva le projet et, le 9 novembre de la même année, il octroya la charte royale sous le grand sceau de la province, donnant à la congrégation, en main morte et à perpétuité, le terrain sollicité, lequel mesurait 92 pieds sur 56. La congrégation était représentée par messire Michel Dufresne, chapelain, et par Jean-Baptiste Grenier, tonnelier, Jean-Baptiste Richard, marchand, Etienne de Foy, marchand, Joseph Légaré, marchand, Char-

(1) Ce terrain, autrefois la propriété des Jésuites, avait été confisqué avec le reste par le gouvernement.

(2) La rue Dauphine était alors connue sous le nom de rue Sainte-Anne, en bas, par opposition à la rue Sainte-Anne actuelle qui est plus élevée.

les Trudelle, marchand, François-Xavier Drolet, marchand, tous agissant comme syndics.

On se mit aussitôt à l'œuvre pour construire la chapelle avec un logement adjacent qui servirait de sacristie et de presbytère.

Une souscription fut ouverte en ville afin d'aider aux frais de construction, car les ressources modiques de la congrégation



La Chapelle actuelle de la Congrégation de la Haute-Ville de Québec.

n'y auraient pas suffi. La chapelle fut ouverte au culte vers 1820. On y installa la cloche de l'ancienne église des Jésuites.

Pour favoriser la fréquentation de cette chapelle et aider à l'amortissement de la dette, l'évêque décida, le 4 mai 1826, qu'un salut du saint Sacrement aurait lieu le vendredi de chaque semaine et qu'une messe publique serait célébrée les jours de réunion. En 1833, Rome accorda une faveur spirituelle pour le jour de la

fête patronale de la congrégation. Tous les fidèles pouvaient, en visitant la chapelle, gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires.

En 1836, l'autorité diocésaine crut prudent de renouveler l'affiliation de la congrégation de Québec avec la congrégation



INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE

« *Prima Primaria* » de Rome, afin de s'assurer la participation aux faveurs spirituelles et privilèges que les souverains pontifes ont accordée à cette dernière. Elle désirait par ailleurs, substituer à la fête de l'Immaculée Conception celle de la Purification, afin de ne pas faire coïncider la fête patronale de la congrégation avec celle de l'église cathédrale. Le R. P. Jean Roothan, général des Jésuites, délivra ces nouvelles lettres patentes le 17 mars 1836.

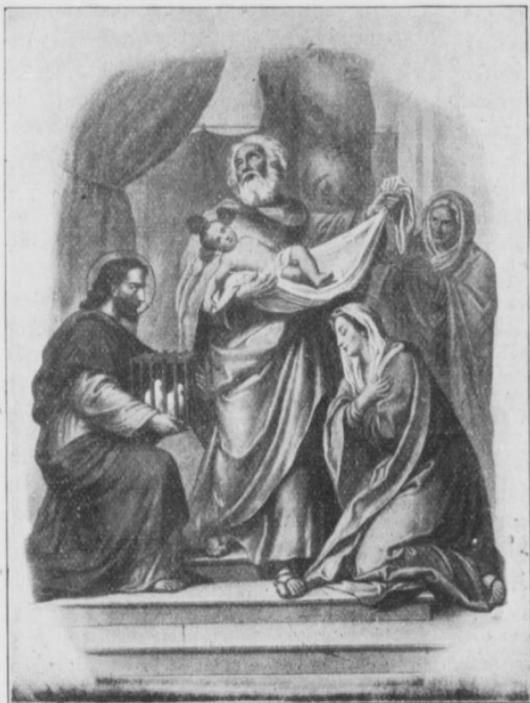
En 1839, les citoyens de Saint-Roch présentèrent une requête à Mgr Signaï afin de former dans leur paroisse une nouvelle congrégation. Le projet ayant été approuvé, l'abbé Charles-Félix Cazeau fut délégué par l'Evêque afin de déterminer l'emplacement de la chapelle et du presbytère. La direction en fut confiée au curé, messire Zéphirin Charest. Le 12 janvier 1840, vingt congréganistes prononcèrent leur acte de consécration. Déjà cinquante membres de la congrégation de Notre-Dame de Québec, résidant à Saint-Roch, avaient été admis dans la nouvelle congrégation. Le 21 juillet de la même année, la congrégation de Saint-Roch obtint son affiliation à celle du Collège romain, sous le vocable de l'Immaculée Conception de MARIE, avec saint Joseph comme second patron. A partir de 1849, les congréganistes de Saint-Roch furent dirigés par les Jésuites. A la demande de Mgr Bégin, les congréganistes de Saint-Roch cédèrent la propriété de leur chapelle qui devint église paroissiale, et la direction de la congrégation passa alors au curé de la nouvelle paroisse (1901).

Les Jésuites néanmoins conservèrent la congrégation de la Haute-Ville, leur ancienne congrégation, dont ils avaient repris la direction lors de leur retour à Québec. Ce fut en 1848 que Mgr Turgeon, avec l'approbation de Mgr Signaï, forma le projet de fonder à Québec une maison de Jésuites et de leur confier la direction de leur ancienne congrégation. Le conseil consulté (1er décembre) approuva ce plan. Mais l'Evêque voulut que la congrégation entière fut appelée à donner son avis. La convocation eut lieu le 3 décembre et le projet fut adopté.

Les Pères répondirent à l'appel avec empressement : il leur semblait qu'ils renouaient les liens avec les premiers Jésuites

qui vinrent féconder le champ apostolique du Canada . Ils se rappelèrent combien ces premiers vétérans étaient attachés à l'œuvre si salulaire de la congrégation : pour l'établir et la maintenir, ils avaient multiplié les sacrifices, ils semblaient fiers de l'abriter dans leur collège, de lui céder dans les bâtiments qui furent construits une place toujours gardée. Les Pères de 1848 vinrent avec confiance aussi, parce que la congrégation avait grandi sous l'œil bienveillant des évêques, qui l'encouragèrent toujours, n'épargnèrent aucune démarche pour la sauver de la destruction ou pour l'établir solidement . C'est que la congrégation si répandue maintenant dans tout l'univers, et dont l'efficacité est si notoire, est une association régulière bénie par les souverains pontifes. Son but n'est-il pas de promouvoir par des pratiques de piété plus suivies la dévotion d'un petit nombre d'une élite? Il y aura toujours dans l'Église des âmes ferventes: la congrégation discipline, coordonne, gouverne tous ces efforts, elle donne à la prière et aux bonnes œuvres plus d'efficacité, elle y ajoute un sentiment de tendresse confiante envers Jésus parce qu'elle parle, prie et chante au nom de MARIE.





PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

(Fête patronale de la Congrégation depuis 1836.)

APPENDICE

I. LES DIRECTEURS DE LA CONGRÉGATION

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'À LA CESSION DU
CANADA À L'ANGLETERRE.

| | | | |
|-----------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| P. Poncet (1)..... | 1657 | P. Joseph Germain | 1700-1709 |
| P. Claude Pijart..... | 1657-65 | P. Jacques Bigot | 1709-12 |
| P. Claude Dablon..... | 1665-68 | P. J.-Bte du Parc..... | 1712-.... |
| P. Henri Nouvel..... | 1669-76 | | |
| P. Claude Dablon..... | 1676-80 | P. Pierre de la Chasse. | 1724-.... |
| P. Thierry Beschefer. | 1680-81 | P. François Guesnier. | 1732-34 |
| P. Claude Dablon..... | 1681-96 | P. Michel Guignas.... | 1749-.... |
| P. Jacques Bruyas.... | 1697-99 | P. Ar. de la Richardie. | 1752-54 |
| P. Aug. Le Blanc.. | 1699-1700 | P. Pierre du Jaunay.. | 1754-55 |
| | | | |

DEPUIS 1790 À 1849.

Mgr Jean Hubert, 1790, directeur un an.

Messire Pierre-Antoine Tabeau, chapelain de la congrégation en 1807.

Messire Thomas Bédard aurait été chapelain entre 1813 et 1817.

Messire Michel Dufresne, chapelain en 1817.

Messire Philippe Auger, nommé curé de Notre-Dame de Sainte-Foye, 1826, est en même temps chapelain de la congrégation des hommes, il réside près de la chapelle actuelle.

Messire Charles Fortier, secrétaire des évêques Plessis et Panet, dirigea la congrégation à partir de 1829.

L'abbé Charles-Félix Cazeau, fut nommé directeur de la congrégation, le 4 janvier 1830. Il l'était encore en 1849, alors que les Pères Jésuites en reprirent la direction après une in-

(1) Il retourne en Europe en septembre 1657.

terruption de 59 ans. L'abbé Cazeau devint vicaire-général de l'archidiocèse de Québec en 1850. Il fut créé en 1875, prélat domestique de sa sainteté Pie IX.

DEPUIS L'ARRIVÉE DES PÈRES EN 1849

| | | | |
|-----------------------|---------|-----------------------|-----------|
| P. Louis Saché..... | 1849-53 | P. Louis Saché..... | 1882-83 |
| P. Georgius Schneider | 1854-55 | P. Edmond Rottot... | 1887-88 |
| P. Isidore Baudry.... | 1855-56 | P. Louis Héroux | 1889-90 |
| P. Ant. Braun..... | 1857-59 | P. Adrien Turgeon... | 1891-92 |
| P. Felix Martin..... | 1859-61 | P. Edouard Hamon.. | 1893-94 |
| P. Nicolas Point..... | 1861-72 | P. Eugène Carré..... | 1894-96 |
| P. Firmin Vignon..... | 1873-76 | P. Ernest Desjardins. | 1896-97 |
| P. Louis Saché..... | 1877-80 | P. Ed. Hamon..... | 1897-1900 |
| P. Firmin Vignon..... | 1881-82 | R. P. Louis Champagne | 1900 |

II. LES PRÉFETS DE LA CONGRÉGATION

DEPUIS 1798

| | | | |
|-----------------------------|------|-----------------------------|------|
| Juste Mongeon..... | 1798 | Frs Protain, 3e fois..... | 1816 |
| François Filion..... | 1799 | And.-R. Hamel, 1ère fois. | 1817 |
| Michel Clouet..... | 1800 | Augustin Gauthier, père. | 1818 |
| J.-Bte Corbin..... | 1801 | Pierre Langlois..... | 1819 |
| Barthélémi Hainse..... | 1802 | Jos. Marmette, 1ère fois. | 1820 |
| Pierre Bruneau..... | 1803 | J.-Bte Corbin..... | 1821 |
| Joseph Pageot, 1ère fois. | 1804 | A.-Arch. Parent, 2e fois. | 1822 |
| Jean-J. Dumontier » | 1805 | Frs Protain, 4e fois..... | 1823 |
| Louis Robitaille..... | 1806 | Chs Lefrançois, 2e fois... | 1824 |
| Joseph Noël..... | 1807 | And. R. Hamel, 2e fois... | 1825 |
| Joseph Pageot..... | 1808 | Victor Hamel..... | 1826 |
| Frs. Protain, 1ère fois.... | 1809 | J.-B. Fréchette..... | 1827 |
| Jean-J. Dumontier, 2e fois | 1810 | Philippe Panet..... | 1828 |
| François Protain, 2e fois | 1811 | Jacques Delorbaez..... | 1829 |
| Joseph Pageot, 3e fois... | 1812 | A.-Arch. Parent, 3e fois.. | 1830 |
| Chs Lefrançois, 1ère fois | 1813 | Chs-Max. Defoy..... | 1831 |
| Augustin Defoy, fils..... | 1814 | René Édouard Caron.... | 1832 |
| A.-Arch. Parent, 1ère fois | 1815 | Joseph Petitclerc, fils.... | 1833 |

| | | | |
|----------------------------|------|--------------------------|------|
| Jacques Bédard..... | 1834 | André-E. Tessier..... | 1869 |
| Michel Tessier, fils..... | 1835 | L.-J. Roy..... | 1870 |
| Joseph Marmette, 2e fois | 1836 | J.-L. Martineau..... | 1871 |
| Jean-J. Dumontier, 3e fois | 1837 | Nicolas Rouillard..... | 1872 |
| Louis Fiset..... | 1838 | C.-Narcisse Hamel..... | 1873 |
| Joseph E. Defoy..... | 1839 | Pierre Lafrance..... | 1874 |
| Olivier Fiset..... | 1840 | G.-Antoine Larne..... | 1875 |
| David Dussault..... | 1841 | Narcisse Lemieux..... | 1876 |
| Augustin Gauthier, fils.. | 1842 | A. Marsan..... | 1877 |
| J.-Bte Trudel..... | 1843 | J.-B. Cloutier..... | 1878 |
| Jean Chabot..... | 1844 | J.-O. Fontaine..... | 1879 |
| Michel Lamontagne..... | 1845 | Marcel Chabot..... | 1880 |
| A.-Arch. Parent, 4e fois. | 1846 | Joseph Garneau..... | 1881 |
| A.-B. Sirois..... | 1847 | L. Pamphile Lemay..... | 1882 |
| Vital Têtu..... | 1848 | Charles Pageau..... | 1883 |
| Jacques Jolicœur..... | 1849 | Cyrille Tessier..... | 1884 |
| Charles Cinq-Mars..... | 1850 | Joseph Drolet..... | 1885 |
| Jean Landry..... | 1851 | Jean-Magloire Turcot... | 1886 |
| Simon Roy..... | 1852 | J.-Aurèle Grenier..... | 1887 |
| François Vézina..... | 1853 | Lazare Noël..... | 1883 |
| J.-M. Muir..... | 1854 | Ephrem Dugal..... | 1889 |
| L.-A. Cannon..... | 1855 | Félix Gauvreau..... | 1890 |
| Stanislas Drapeau..... | 1856 | Achille Boucher..... | 1891 |
| Thomas Fournier..... | 1857 | Cyprien Labrecque..... | 1892 |
| G.-E. Talbot..... | 1858 | Samuel Bussière..... | 1893 |
| Alexandre Lemoine..... | 1859 | Misaël Thibaudeau..... | 1894 |
| Philippe Wells..... | 1860 | Fetdinand de Varennes. | 1895 |
| Gaspard Drolet..... | 1861 | L'Hon. Thomas Chapais | 1896 |
| F.-X. Drolet..... | 1862 | Fortunat Gauvreau..... | 1897 |
| David Pampalon..... | 1863 | Charles-Ed. Gauvin..... | 1898 |
| Alfred Paré..... | 1864 | Dr. Joseph-H. Boulet.... | 1899 |
| Ferdinand Hamel..... | 1865 | L'Hon. Juge A.-B. Rou- | |
| Olivier Marmet..... | 1866 | thier | 1900 |
| Félix Fortier..... | 1867 | A.-Charles Guilbault.... | 1901 |
| J.-B. Martel..... | 1868 | Dr. J.-Alph. Couture.... | 1902 |

III. ABRÉGÉ DES RÈGLES DE LA CONGRÉGATION

COPIÉ SUR UN ANCIEN MANUSCRIT CONSERVÉ PARI LES PAPIERS
DES ANCIENS JÉSUITES AU BUREAU DES TERRES
DE LA COURONNE

Comme il est difficile que tous les congrégaristes aient ou puissent lire les Règles qui s'observent dans les congrégations de la sainte Vierge, on a jugé à propos d'en faire un abrégé que chacun pourra lire ou se faire lire plus commodément.

1° On doit lire publiquement les règlements et statuts de la congrégation après chaque élection, ou plus souvent si le Père de la congrégation le juge à propos.

2° Comme la sainte Vierge a une tendresse particulière pour ceux qui lui sont dévoués plus particulièrement, chacun doit s'efforcer de mériter sa protection en lui rendant les respects intérieurs et extérieurs qui lui sont dus; en admirant ses admirables vertus, sa pureté, son humilité et son obéissance; en parlant souvent d'elle, en la faisant connaître aux autres, et en les portant à honorer et à servir cette divine Mère.

3° Les congréganistes obéiront en tout aux officiers et les officiers mériteront qu'on leur porte respect par leur modestie, par leur exactitude et par leurs bons exemples. C'est pourquoi ils liront souvent leurs règles, ils verront ce qu'on attend d'eux.

4. On n'en recevra aucun au nombre des congréganistes qui n'ait fait auparavant une confession générale de toute sa vie. S'il l'avait déjà faite, il en fera une du moins depuis sa dernière confession générale; et le jour qu'il sera reçu, il communiera.

5° Tous communieront aux principales fêtes de l'année, le premier dimanche de chaque mois, à moins qu'il y eut eu quelque fête fort proche où ils eussent communié. Ils s'acquitteront encore de ces devoirs aux fêtes de la Nativité de N.-S., de la sainte Vierge, à la Circoncision, à Pâques dans leur paroisse, à l'Ascension de N.-S. et à l'Assomption de la sainte Vierge; à la Pentecôte, à l'Immaculée-Conception, à l'Annonciation, à la Purification, à la Toussaint; sans omettre les fêtes de saint Jean Baptiste, de saint Pierre et de saint Paul.....ils feront

au moins un quart d'heure d'action de grâces après leur communion,

6° Les dimanches ou les fêtes qu'ils s'assembleront à la congrégation, ils écouteront en silence la lecture, et ils diront ensuite attentivement l'office se séparant en deux chœurs, sans que ceux de la main droite mêlent leur voix avec ceux de la gauche. Ceux qui ne savent pas lire diront leur chapelet ou s'uniront intérieurement avec ceux qui parlent. Qu'ils ne manquent jamais d'offrir avec le prêtre la sainte Hostie au Père éternel et que pendant le saint sacrifice ils s'offrent avec leur Sauveur immolé pour eux.

S'ils ne communient pas réellement, qu'ils excitent dans eux un grand désir de communier.

7° Que personne n'amène avec lui aux exercices de la congrégation ceux qui n'en seraient pas.

8° Qu'aucun sans nécessité ne sorte de la chapelle pendant les exercices et qu'on tâche de s'y rendre de bonne heure.

9° Qu'on récite l'hymne du Saint-Esprit, *Veni Creator* avec l'antienne, le verset et l'oraison avant que de traiter d'aucune affaire, avant que de faire faire à un approbaniste la profession et qu'après la promesse suive le *Te Deum*.

10° Autant que faire se pourra, ils entendront chaque jour la messe.

11° Tous les matins immédiatement après le lever, ayant rendu grâces à Dieu des particuliers et généraux bienfaits qu'ils en ont reçus, ils diront trois fois le *Pater* et *Ave* en l'honneur de la sainte Trinité et une fois le *Credo* et le *Salve Regina*. Le soir, ils répéteront les trois *Pater* et les trois *Ave* avec le *De profundis* pour tous leurs confrères défunts. Quand quelqu'un d'entre eux sera mort, ils se souviendront de dire pendant huit jours un *De profundis*, pour le repos de son âme; ils accompagneront son corps à la sépulture, un cierge à la main. Ils diront l'office des morts et feront une communion pour lui. La congrégation fera dire une messe pour le défunt. Tous prieront pour les malades et les bienfaiteurs et ceux que le Père leur recommandera.

12° Si quelqu'un va en voyage, qu'il en avertisse le Père et le préfet 1° afin qu'on ne soit pas scandalisé de son absence,

2° afin qu'on le recommande aux prières de la congrégation, 3° pour prendre des lettres patentes qui pourront lui servir en beaucoup d'occasions et afin d'être reçu favorablement dans les autres congrégations des lieux où il va. Qu'il ait donc soin de se recommander durant son voyage, aux prières de ses confrères. Qu'il édifie tous ceux qui le verront et qu'il soutienne par ses exemples, de piété l'honneur de la reine des cieux, sa bonne mère et sa puissante protectrice.

13° Que tout congréganiste se distingue par sa charité envers tout le monde et surtout envers les confrères, lesquels il visitera lorsqu'ils seront malades, il consolera quand ils seront affligés, il instruira quand ils auront besoin d'instruction.

14° Chaque jour, ils feront quelque petite lecture spirituelle et ils méditeront sur quelque vérité de la religion en leur particulier.

15° Si l'on reconnaît que quelqu'un donne du scandale aux autres on est obligé d'en avertir secrètement le Père, ou le Préfet afin qu'on pourvoie à l'honneur de la sainte Vierge et qu'on sépare du corps un membre corrompu.

11° Si les négligents qui s'absentent plusieurs fois sans bonne raison ne se corrigent après avoir été averti suffisamment, on ôtera leur nom du catalogue, vu qu'il vaut mieux avoir moins de congréganistes et fervents que d'en avoir beaucoup et négligents. Que dans le choix des officiers on ait uniquement égard au mérite et à la piété et à la vertu de ceux qu'on doit proposer et qu'on ne propose jamais par amitié, par cabale ou par quelqu'autres motifs humains.

RÈGLES DU PRÉFET

Le devoir du préfet est de maintenir par sa vigilance et par ses soins les règles dans leur vigueur; de voir de temps en temps si dans la congrégation tout est en bon ordre, si tous les noms sont écrits sur le catalogue; de faire visiter de la part des congréganistes les congréganistes malades; d'avertir leur confesseur s'il sait que le mal presse, de donner avec une sainte liberté de charitables avis à ceux qui ne se comporteraient pas en véritables serviteurs de la sainte Vierge; de proposer au Père et aux officiers ce qu'il jugera être à la plus grande gloire de Dieu et au plus grand bien de la congrégation;

quand il sera obligé de s'absenter il fera avertir le Père ou le premier assistant.

RÈGLES DU SECRÉTAIRE

Le secrétaire se trouve à tous les actes publics ou particuliers. Son office l'oblige à écrire et à faire signer au préfet les lettres patentes, à écrire les noms des reçus, des défunts, de ceux qui ont changé d'état, des bienfaiteurs et d'ajouter au bout des noms de ceux qui ont été renvoyés, *abiit* ou *dimissus* simplement sans metre pourquoi.

RÈGLES DES ASSISTANTS

La principale règle des assistants est d'aider le préfet en son office, de se trouver des premiers à la congrégation, de veiller à l'observation des règles et d'informer le préfet si quelque chose se passait de mal entre les congréganistes, d'être présents aux délibérations et aux assemblées particulières. Le premier assistant suppléera en l'absence du préfet et le second en l'absence du premier assistant.

RÈGLES DES CONSEILLERS

On en fait choix de 6 ou de 12 selon le besoin, leur propre devoir est de maintenir la bonne réputation de la congrégation, de donner modestement leur avis sur le sujet sur lequel on les consulte.

Les officiers subalternes, comme le trésorier, les sacristains, les portiers, les lecteurs ne doivent pas moins édifier que les autres..... Si le trésorier reçoit quelque chose pour la congrégation, il écrira les noms des bienfaiteurs ou il le fera écrire par le secrétaire. Il n'emploiera rien sans l'aveu du préfet.

Les sacristains auront soin de préparer et de tenir propre la congrégation. Ils prendront garde que rien, soit linge, soit autres meubles ne se perdent, et au sortir de leur charge, ils feront signer leur compte au préfet et aux assistants. Les portiers auront soin de marquer les absents et de les donner à lire au Père. Les lecteurs se souviendront qu'il doivent venir des premiers à la congrégation afin que l'un ou l'autre lise en attendant que tous soient assemblés pour commencer l'office. Dans les versets et répons, ils feront attention que la 1^{re} L c'est au premier lecteur, à la 2^e L, au second—aux deux ensemble.